

# Les Procès Prennent Fin

mars 23, 2019

Nous l'attendions depuis longtemps . . . . Le 31 janvier dernier, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a fait connaître sa décision : l'appel requis par l'auteur de ces "Commentaires" est rejeté. Il avait fait appel de la condamnation que sept tribunaux allemands avaient portée contre lui pour avoir commis le "crime" de se demander si, véritablement, six millions de personnes avaient été gazées sous le troisième Reich ; selon le droit allemand ces condamnations étaient possibles du fait que le contrevenant se trouvait, en novembre 2008, sur le territoire de la République Fédérale Allemande. Les deux avocats allemands de la défense ont fait une tentative honorable pour défendre leur client qui, politiquement, était le plus incorrect qui soit ; mais ils ont dû se battre avec une main attachée dans le dos. Car la loi allemande interdit de prendre position sur la vérité historique. Si bien qu'aujourd'hui, en Allemagne comme dans de nombreux pays, la vérité ne constitue plus la mesure des intérêts privés : ce sont certains intérêts privés qui sont la mesure de la vérité.

Mais qu'est-ce qui a bien pu détrôner ainsi la vérité ? Tout comme Dieu Tout-Puissant Lui-même, soit la Vérité passe avant tout, soit elle ne représente plus rien. Dieu ne peut que passer avant toute chose parce qu'Il est le Créateur, infiniment supérieur à toute Sa Création. La Vérité passe avant tout parce que, si nous la définissons comme l'adéquation de l'esprit à la réalité, alors toute diminution ou toute négation de la vérité, toute préférence pour une contre-vérité qui contredit la vérité, implique que, à proportion, l'esprit n'a plus de prise sur la réalité. En conséquence, tout l'être glisse, plus ou moins, dans la fiction et le mensonge. Il est donc évident que pour les lois et pour les tribunaux d'une nation, quelle qu'elle soit, la

vérité est d'une importance capitale. Devant un tribunal, les témoins ne doivent-ils pas jurer « *de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité* » ?

C'est pourquoi les grands législateurs sont vus comme les fondateurs de leur nation : Moïse pour Israël, Solon pour Athènes, Lycurgue pour Sparte. Tous tracèrent le cadre de la justice au sein de leur peuple en accordant à chacun son dû. Ils ont ainsi rendu possible les relations sociales et même les sociétés. Un groupe de 22 hommes dans une quelconque partie de football n'a-t-il pas besoin de son propre juge : l'arbitre ? Or, celui-ci ne peut remplir sa fonction sans la vérité. S'agit-il d'un tacle honnête ou d'une faute ? En toute justice, cela mérite-t-il ou non un penalty ? Cela dépend de la vérité de ce qui s'est réellement passé. Ainsi, vivre en société n'est possible qu'avec une certaine mesure de justice, et la justice n'est possible qu'avec une certaine mesure de vérité. Heureux, le pays dont les législateurs et les juges récompensent ce qui, en vérité, est bien et punissent ce qui, en vérité, est mal.

Maintenant, que penser des lois et des tribunaux qui punissent toute remise en question du meurtre de Six Millions de victimes durant la Seconde Guerre mondiale ? Ce meurtre est-il un fait historique ou ne l'est-il pas ? S'il l'est, alors, le remettre en question peut être mal, à proportion du dommage que cause cette remise en question ; mais si le meurtre n'a jamais eu lieu, alors il est conforme à la vérité de le remettre en question. Non seulement cela n'a rien de mauvais, mais au contraire cette action est en tant que telle, bonne. Car enfin, si les Six Millions ne sont qu'un mythe monstrueux pesant sur l'esprit des gens comme le dogme fondateur d'une fausse religion, n'est-ce pas accomplir une œuvre salutaire que de les aider à se libérer du mensonge ? "*La Vérité vous libérera* ", dit Notre Seigneur (Jn.VIII, 32). Il est donc clair comme le jour que si les Six Millions n'ont jamais été assassinés, la remise en question de leur meurtre ne mérite

absolument aucun châtimeut mais plutôt une récompense de la part de la société.

Or, il est certain que les politiciens et leurs intérêts personnels peuvent peser sur la vérité dans une certaine mesure, mais la vérité possède une telle force intrinsèque qu'il est bien difficile de la supprimer complètement. C'est ainsi que l'avis de plusieurs historiens sérieux, se fondant sur des preuves objectives, peut s'opposer aux intérêts privés les plus puissants. Tel est bien le cas du « gazage » de « six millions » de victimes sous le troisième Reich. Les intérêts privés peuvent dire ce qu'ils veulent, mais ils ne peuvent rien changer à ce qui a eu lieu objectivement il y a 75 ans. Alors qu'est-ce que disent les historiens sérieux ?

Par conséquent, tout État qui interdit d'affirmer la vérité historique se construit sur du sable. Que tout État se méfie donc de faire passer des lois qui mettent la vérité au second rang, car à tout le moins dans le cas présent, la vérité historique – par opposition à la "vérité" émotionnelle – n'est pas nécessairement de leur côté.

Kyrie eleison.